

## YORKSHIRE TERRIER.



**TRADUCTION** : Prof. Raymond Triquet.

**ORIGINE** : Grande Bretagne.

**DATE DE PUBLICATION DU STANDARD D'ORIGINE EN VIGUEUR** :  
29.10.2003.

**UTILISATION** : Terrier de compagnie.

**CLASSIFICATION F.C.I.** : Groupe 3            Terriers.  
  Section 4            Terriers d'agrément.  
  Sans épreuve de travail.

**ASPECT GENERAL** : Chien à poil long ; le poil pend parfaitement droit et de façon égale de chaque côté, partagé par une raie qui s'étend du nez à l'extrémité de la queue. Très compact et net dans ses lignes, il se tient très droit, ce qui lui donne l'air important. L'ensemble de ses formes donne l'impression d'un corps vigoureux et bien proportionné.

**COMPORTEMENT / CARACTERE** : Terrier de compagnie actif et intelligent. Plein d'entrain, d'un naturel égal.

## **TETE**

### **REGION CRANIENNE :**

Crâne : Plutôt petit et plat, n'étant ni proéminent, ni rond.

### **REGION FACIALE :**

Truffe : Noire.

Museau : Pas trop long.

Mâchoires/dents : Articulé en ciseaux parfait, régulier et complet, c'est-à-dire que les incisives supérieures recouvrent les inférieures dans un contact étroit et sont implantées bien d'équerre par rapport aux mâchoires. Les dents sont bien disposées et les mâchoires sont d'égale longueur.

Yeux : De dimensions moyennes, foncés, étincelants ; ils expriment une vive intelligence ; ils sont disposés de façon à regarder droit devant. Ils ne sont pas proéminents. Le bord des paupières est foncé.

Oreilles : Petites, en forme de V, portées droites, pas trop écartées, couvertes d'un poil court ; leur couleur est d'un fauve soutenu et intense.

**COU** : De bonne longueur.

**CORPS** : Compact.

Dos : Droit.

Rein : Bien soutenu.

Côtes : Modérément cintrées.

**QUEUE** : La coutume est d'écourter la queue.

**Queue coupée** : Longueur moyenne ; elle porte un poil abondant, d'un bleu plus foncé que sur le reste du corps, surtout à l'extrémité. La queue est portée un peu plus haut que la ligne du dos.

**Queue non coupée** : Poil abondant, d'un bleu plus foncé que sur le reste du corps, surtout à l'extrémité. La queue est portée un peu plus haut que la ligne du dos. Aussi droite que possible. Sa longueur participe à l'équilibre des formes.

## **MEMBRES**

**MEMBRES ANTERIEURS** : Membres droits, bien couverts d'un poil fauve doré intense qui est un petit peu plus clair à l'extrémité qu'à la racine et qui ne s'étend pas plus haut que le coude sur les antérieurs.

Epaules : Bien obliques.

MEMBRES POSTERIEURS : Les membres postérieurs sont parfaitement droits quand ils sont vus de derrière. Le grasset est modérément angulé. Ils sont bien couverts d'un poil fauve doré intense qui est quelques tons plus clair à l'extrémité qu'à la racine et qui ne s'étend pas plus haut que le grasset, sur les postérieurs.

PIEDS : Ronds. Les ongles sont noirs.

ALLURES : Allures dégagées avec une bonne impulsion. Antérieurs et postérieurs se portent droit devant. En action, la ligne du dessus reste bien droite.

## ROBE

POIL : Sur le corps, le poil est de longueur modérée, parfaitement droit (et non ondulé), luisant, de texture fine et soyeuse et non laineux. La garniture en tête est longue, d'un fauve doré intense, de couleur plus soutenue sur les côtés de la tête, à la base des oreilles et sur le museau où le poil doit être très long. La couleur fauve de la tête ne doit pas s'étendre jusqu'au cou. Absolument aucun poil sombre ou charbonné ne doit se mêler au poil fauve.

COULEUR : Bleu acier foncé ( et non bleu argenté), s'étendant de l'occiput à la naissance de la queue, jamais mêlé de poils fauves, bronze ou foncés. Sur le poitrail le poil est d'un fauve intense et brillant. Tous les poils fauves sont plus foncés à la racine qu'au milieu et ils deviennent encore plus clairs à l'extrémité.

POIDS : Jusqu'à 3,1 kg (7 livres anglaises).

DEFAUTS : Tout écart par rapport à ce qui précède doit être considéré comme un défaut qui sera pénalisé en fonction de sa gravité.

Tout chien présentant de façon évidente des anomalies d'ordre physique ou comportemental sera disqualifié.

N.B. : Les mâles doivent avoir deux testicules d'aspect normal complètement descendus dans le scrotum.

**Ce standard modifié entre en vigueur à partir d'avril 2004.**

